



# Actualité / la faute inexcusable de l'employeur reconnue pour intoxication aux pesticides

Actualité législative publié le 26/09/2016, vu 2572 fois, Auteur : [Guillaume Cousin](#)

**Par jugements du 11 septembre 2014 et du 22 septembre 2016 le tribunal des Affaires de sécurité sociale de Saint-Brieuc a reconnu la faute inexcusable de l'employeur pour deux salariés de la société Eolys, devenue filiale de Triskalia, groupe agroalimentaire breton, et les a indemnisés du préjudice subi, à hauteur de 110.000 euros chacun.**

Par jugements du 11 septembre 2014 et du 22 septembre 2016 le tribunal des Affaires de sécurité sociale de Saint-Brieuc a reconnu la faute inexcusable de l'employeur pour deux salariés de la société Eolys, devenue filiale de Triskalia, groupe agroalimentaire breton, et les a indemnisés du préjudice subi, à hauteur de 110.000 euros chacun.

Il s'agissait de deux salariés affectés sur une plate-forme de transit de produits phytosanitaires, qui ont été exposés à des poussières de pesticides conditionnés en poudre.

C'est en déchargeant des camions que les deux salariés ont ressenti des brûlures au visage et aux yeux, des problèmes respiratoires, des maux de têtes et des vomissements.

Ils souffrent tous deux d'une intoxication liée à l'inhalation de deux pesticides, dont l'un interdit depuis plusieurs années, et ont développé une hypersensibilité aux produits chimiques multiples, très handicapante au quotidien.

Leur employeur ne leur avait pas remis de vêtements de protection, ni de masques lors des manipulations qui les exposent aux poussières toxiques. Il n'avait pas cru devoir les informer du caractère toxique des produits qu'ils déchargeaient.

Pour lire le jugement du 11 septembre 2014 : [cliquer ici](#).

Vu sur : <http://www.bastamag.net/Intoxiques-aux-pesticides-deux-salaries-sont-indemnisés-110-000-euros-chacun>

et : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/09/22/intoxication-aux-pesticides-a-la-cooperative-bretonne-triskalia-deux-victimes-indemnisées\\_5002009\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/09/22/intoxication-aux-pesticides-a-la-cooperative-bretonne-triskalia-deux-victimes-indemnisées_5002009_3244.html)